

(N° 96.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1895-1896.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1896.

(Voir les n^{os} 123, XI, session de 1894-1895, 19, 132, 196 et 247, session de
1895-1896, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1896 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de dix-sept millions cent cinquante-six mille huit cent soixante-cinq francs . fr.	17,156,865 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million sept cent quinze mille francs	1,715,000 »

Ensemble, à la somme de dix-huit millions huit cent septante et un mille huit cent soixante-cinq francs 18,871,865 »
conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 12 juin 1896.

Les Secrétaires,
Comte DE ROUILLÉ,
G. WAROCQUÉ.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1896.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.				
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	1,509,725 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,029,500 »		
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »		
4	Frais de tournées	6,900 »		
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.	5,500 »		
6	Matériel.	160,000 »		
7	Magasin général des papiers.	172,000 »		
8	Indemnités au Directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,725 »		
9	Service de la monnaie.	12,100 »		
10	Documents statistiques	18,000 »		
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor . . .	172,000 »	222,000 »	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents.	50,000 »		
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.				
13	Surveillance générale. Traitements.	458,000 »	13,277,125 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements	876,900 »		
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes		2,460,900 »
16		Remises proportionnelles et indemnités (crédit non limitatif) . . .		2,505,000 »
17	-- des douanes et de la recherche maritime	5,853,700 »		
18	-- des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 »		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement	228,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées	100,000 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses	575,200 »	
23	Police douanière	5,000 »	
24	Matériel.	201,425 »	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	565,600 »	2,101,415
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,600 »	
28	Traitements du personnel du domaine.	96,530 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>) .	1,528,685 »	
30	Matériel	16,700 »	
31	Dépenses du domaine	35,200 »	
32	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 »	42,700
34	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	15,500 »	
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	3,900 »	3,900
TOTAL. . . . fr.			17,156,865
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VII.			
SERVICES DIVERS.			
36	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000 »	1,715,000
37	Matériel. — Achat d'instruments (alcoomètres, thermomètres, etc.) pour la surveillance dans les distilleries	65,000 »	
38	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	150,000 »	
ENSEMBLE. . . fr.		»	18,871,865